

Les aides financières à la rénovation énergétique disponibles en Guyane

- 1) Ma Prime Rénov' – un dispositif national
- 2) Prime Agir plus d'EDF

1) Ma Prime Rénov'



Ce dispositif national permet de financer des travaux de rénovation énergétique.

Qui peut en bénéficier ?

- Depuis le 1^{er} janvier 2021 : les propriétaires occupants, copropriétaires et tous les syndicats de copropriétaires
- A partir du 1^{er} juillet 2021 : les propriétaires bailleurs et les usufruitiers

Pour quel logement ?

- Un logement occupé à titre de **résidence principale** situé en France métropolitaine ou en Outre-mer
- Construit depuis **plus de deux ans**.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Les primes sont attribuées selon **deux critères** :

- le choix d'un **artisan RGE** (voir la liste en annexe du mail) ;

- votre **catégorie de revenus**, détaillés dans le tableau ci-dessous (les montants font référence à votre revenu fiscal de référence indiqué sur votre avis d'imposition) :

PLAFONDS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Ex. Nous sommes 5 à la maison et notre revenu fiscal de référence est de 40 568€. J'appartiens donc à la catégorie MaPrimeRénov' jaune (ou « ressources modestes » dans les tableaux suivants).

N.B. Les catégories MaPrimeRénov' et correspondent à :

Bleu : « ressources très modestes » ; **Jaune** : « ressources modestes » ;

Violet : « ressources intermédiaires » ; **Rose** : « ressources supérieures »

MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
---	--	---	---



Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages			
	aux ressources très modestes	aux ressources modestes	aux ressources intermédiaires	aux ressources supérieures

En Guyane, voici les travaux qui sont éligibles et les montants correspondants :

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages			
	◆ aux ressources très modestes	◆ aux ressources modestes	◆ aux ressources intermédiaires	◆ aux ressources supérieures
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	2 000 €	1 500 €	1 000 €	non éligible
ISOLATION THERMIQUE				
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages			
	◆ aux ressources très modestes	◆ aux ressources modestes	◆ aux ressources intermédiaires	◆ aux ressources supérieures
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 €	non éligible
Forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

Quelles démarches faut-il suivre ?

Pour obtenir les financements de MaPrimeRénov', il faut suivre ces étapes :



En fonction de vos revenus et afin de régler l'acompte de vos travaux, une avance de frais peut vous être accordée.

2) Prime Agir plus d'EDF



Cette prime vous permet de financer :

- Vos travaux d'isolation (toiture et murs),
- Votre l'installation de chauffe-eau solaire,
- L'achat d'électroménager de froid performant (réfrigérateur, congélateur),
- La pose d'un appareil de climatisation performant (seuls les A +++).

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la prime ?

- **Votre logement doit être raccordé au réseau EDF.**

- Les aides sont attribuées **sans conditions particulières de revenus**. Néanmoins, les ménages en situation de précarité énergétique bénéficieront d'un montant d'aide plus élevé. Ces ménages sont considérés en **précarité énergétique** lorsqu'ils sont **bénéficiaires du chèque énergie** ou lorsqu'ils respectent les plafonds de ressources présentés dans le tableau ci-contre:

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)
1	14 879
2	21 760
3	26 170
4	30 572
5	34 993
6	+ 4 412
Personne supplémentaire	

Comment obtenir la prime ?

Il suffit de faire appel à un **artisan qualifié RGE** (cf liste en annexe du mail) qui déduira le montant de la prime sur la facture. Il ne vous restera plus que le reste à charge à régler (parfois nul ou s'élevant à 1€ symbolique).

Concernant **l'achat d'électroménager performant**, se référer à la **liste des distributeurs partenaires** de l'offre AGIR PLUS (en annexe du mail).

Quels sont les montants de la prime ?

a) Travaux d'isolation (toiture et murs) :

	Isolation thermique des combles ou toitures	Isolation thermique des murs	Réduction des apports solaire par la toiture
Clients résidentiels (Neuf / Existant)	14€ / m ²	30€ / m ²	15€ / m ²
Clients résidentiels en situation de précarité énergétique (Neuf / Existant)	16€ / m ²	30€ / m ²	15€ / m ²

Figure 1 Pour les particuliers sur le littoral

	Isolation thermique des combles ou toitures	Isolation thermique des murs
Clients résidentiels en situation de précarité énergétique (Neuf / Existant)	20€ / m ²	37,50€ / m ²
Clients tertiaires (Neuf / Existant)	25€ / m ²	37,50€ / m ²

Figure 2 Pour les particuliers à Saint-Georges et Régina (hors écart de Kaw)

b) Installation de chauffe-eau solaire

Chauffe-eau solaire individuel résidentiel

	Chauffe-eau solaire individuel - Clients résidentiels	Chauffe-eau solaire individuel - Clients résidentiels (précarité énergétique)
Capacité du chauffe-eau solaire individuel ≤ 250L		
Neuf	300€	300€
Existant	800€	1350€
Capacité du chauffe-eau solaire individuel ≤ 250L		
Neuf	600€	600€
Existant	1600€	2000€

Figure 3 Pour les particuliers sur le littoral

Chauffe-eau solaire individuel résidentiel

	Chauffe-eau solaire individuel - Clients résidentiels	Chauffe-eau solaire individuel - Clients résidentiels (précarité énergétique)
Capacité du chauffe-eau solaire individuel ≤ 250L		
Neuf	1200€	1200€
Existant	1700€	1700€
Capacité du chauffe-eau solaire individuel ≤ 250L		
Neuf	2400€	2400€
Existant	2500€	2500€

Figure 4 Pour les particuliers à Saint-Georges et Régina (hors écart de Kaw)

c) Achat d'électroménager de froid performant (réfrigérateur, congélateur) :

	Clients résidentiels	Clients résidentiels en situation de précarité énergétique
Réfrigérateur ou congélateur A++	90€	200€
Réfrigérateur ou congélateur A+++	110€	200€

Figure 5 Pour les particuliers du littoral

	Clients résidentiels	Clients résidentiels en situation de précarité énergétique
Réfrigérateur ou congélateur A++	90€	300€
Réfrigérateur ou congélateur A+++	110€	300€

Figure 6 Pour les particuliers des communes de Saint-Georges et Régina (hors écart de Kaw)

d) La pose d'un appareil de climatisation performant (seuls les A+++)

Pour le secteur résidentiel / résidentiel en situation de précarité énergétique

Puissance frigorifique	Classe A+++
9000 BTU	500€

Figure 7 Pour les particuliers sur le littoral

Puissance frigorifique	Classe A+++
9000 BTU	600€

Figure 8 Pour les particuliers à Saint-Georges et Régina (hors écart de Kaw)